



Poursuivi pour « homicide involontaire », le rappeur Ténor a plaidé coupable, et le délibéré de l'affaire est prévu pour ce lundi 13 septembre 2021.

Tenor, le jeune rappeur camerounais, était pour la troisième fois devant le tribunal de première instance (Tpi) de douala-Bonanjo le lundi 6 septembre 2021.

Poursuivi par le ministère public pour « homicide involontaire » dans le cadre de l'affaire de la jeune fille, au nom d'Erica Moulioum, décédée dans l'accident de voiture, l'impliquant, Tenor a plaidé coupable.

L'affaire a été mise en délibéré pour ce 13 septembre 2021. Le mis en cause a par ailleurs renoncé à sa demande de mise en liberté provisoire.

Affaire à suivre...